



Assemblée générale

Distr. limitée
5 juillet 2019
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-treizième session
Point 20 b) de l'ordre du jour
Développement durable : suivi et application
des Modalités d'action accélérées des petits États
insulaires en développement (Orientations de Samoa)
et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite
de la mise en œuvre du Programme d'action
pour le développement durable des petits États
insulaires en développement

Projet de décision déposé par la Présidente de l'Assemblée générale*

Accréditation des organisations des grands groupes
concernés à l'examen de haut niveau des Modalités d'action
accélérées des petits États insulaires en développement
(Orientations de Samoa)

L'Assemblée générale, rappelant sa résolution [72/307](#) du 27 juillet 2018 et prenant acte de la note du Secrétaire général¹, décide de faire sienne les recommandations du Secrétariat concernant l'accréditation des organisations des grands groupes mentionnées à l'annexe I de la note du Secrétaire général qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social mais qui souhaitent participer à l'examen de haut niveau des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

* [A/73/919](#).

¹ Pour statuer sur le présent texte, l'Assemblée générale devra reprendre, directement en séance plénière, l'examen du point 20 b) de l'ordre du jour.

